



**OCTOBRE 2017**

## **RADENAC INFOS**

Mairie de Radenac – Téléphone : 02-97-22-43-19 – [mairie.radenac@wanadoo.fr](mailto:mairie.radenac@wanadoo.fr) – site internet : [radenac.fr](http://radenac.fr)

Alors que le début des travaux d'aménagement du centre bourg se confirment et devraient commencer le mois prochain, d'autres sujets importants occupent l'esprit de la municipalité.

A l'approche de la Toussaint, une réflexion est engagée visant à recenser les concessions manifestement en état d'abandon dans notre cimetière.

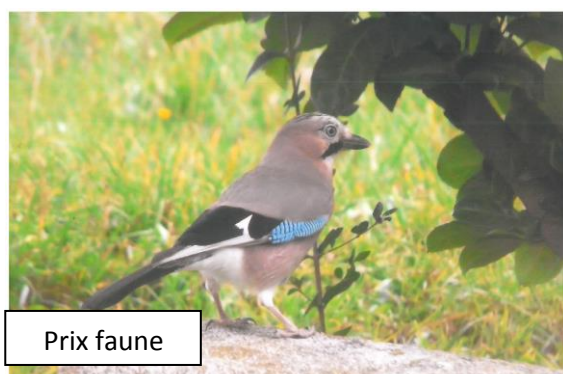
Outre l'aspect de bon entretien nécessaire au respect de ce lieu, des considérations de sécurité doivent aussi être prises en compte (danger des croix risquant de tomber, affaissement des caveaux...). Nous aurons besoin de votre concours pour nous aider à mener à bien ce recensement.

D'autre part, la réflexion sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) se poursuit. Elle va impacter la définition des terrains à bâtir sur les dix ans qui viennent sur notre commune. Une réunion publique d'information se tiendra le vendredi 10 novembre à 20 h à la salle Les Lutins. Nous comptons sur votre présence pour que cette procédure se passe comme il se doit en toute transparence.

Bonne lecture.

Vive RADENAC

B. LE BRETON



Prix faune



Prix flore



Bruno MARIE,  
champion de FRANCE

## SOMMAIRE

Le mot du maire	Page 1
Délibérations du conseil municipal	Pages 2 -6
Elections sénatoriales	Page 7
Etat civil	Pages 8-9
Urbanisme – Travaux	Page 10
Informations	Pages 11-20
Actualités	Pages 21-24
Associations	Pages 25-33
Patrimoine	Page 34
Calendrier des fêtes	Page 34

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 septembre 2017

<b>Date de la convocation</b>
20/09/2017
<b>Date d'affichage</b>
20/09/2017
<b>Nombre de membres</b>
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 8
Votants :

*L'an 2017, le 27 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,*

**Présents :** M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell  
**Absente :** Mme EVEN Magali  
**Excusé ayant donné procuration :** M. LE BRETON Pierrick à M. GICQUEL David  
**Excusée :** Mme VERA Aurélie

**Secrétaire de séance :** Mme GICQUEL Claudine

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 30 juin 2017  
Le Compte rendu du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.  
Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Réf	2017_09_01			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		9	0	0

### **Objet de la délibération : Mission SPS - Aménagement du Bourg**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la consultation relative à la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg et précise que trois cabinets ont répondu à la consultation à savoir : SARL MAHE Environnement de LOYAT, Bureau VERITAS d'AURAY et l'APAVE de VANNES.  
Après vérification des offres et sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal retient la proposition de la SARL MAHE Environnement de LOYAT pour un montant de **2 116.80 € TTC**.

Réf	2017_09_02			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		9	0	0

### **Objet de la délibération : Location Hangar "Rue du Verger"**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de monsieur Rémi LEROY résidant 11 rue du Stade - RADENAC de louer le hangar situé rue du Verger pour son activité professionnelle et précise qu'une partie du hangar, environ 54 m<sup>2</sup> pourrait être mise à sa disposition.

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition à monsieur Rémi LEROY à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 une partie du hangar "rue du Verger" pour un montant de 50,00 € par mois.

Réf	2017_09_03		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		9	0

**Objet de la délibération : Acquisition parcelle ZH 79**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de Monsieur et Madame Michel NOURY résidant à DIGNY (28250) de faire don à la Commune de RADENAC la parcelle ZH 79.  
 Cette parcelle d'une superficie de 2 910 m², est située à proximité du plan d'eau et est contiguë à la parcelle ZH 79 appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir à l'euro symbolique par acte administratif la parcelle ZH 79.

Réf	2017_09_04		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		9	0

**Objet de la délibération : Cession de logements familiaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 03 août 2017 un courrier de la SA LES FOYERS de Rennes propriétaire de 5 logements situés rue des Boulards sollicitant l'accord du conseil municipal pour la vente de ces logements à un autre organisme HLM à savoir AIGUILLON CONSTRUCTION situé à LORIENT.  
 Il est également prévu le transfert du bail emphytéotique qui arrivera à échéance en 2058.

Le Conseil Municipal autorise la vente de ces 5 logements ainsi que le transfert du bail emphytéotique à la société AIGUILLON CONSTRUCTION.

Réf	2017_09_05		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		9	0

**Objet de la délibération : Convention de servitude électrique - Chantier LACABE Francis**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation de la pizzeria "Le Garage" au Bois de Lambilly le renforcement du réseau électrique est nécessaire.  
 Le renforcement du réseau nécessite la pose d'un câble en souterrain de 400 Volts sur la parcelle ZB 176 dont la commune est propriétaire.

Le Conseil Municipal décide d'établir une convention autorisant la société ENEDIS (anciennement ERDF) du Morbihan à réaliser ces travaux.

Réf	2017_09_06		
VOTE		POUR	CONTRE
Aucun		0	0

**Objet de la délibération : Délégation de signature**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations de signature à savoir :

- le montant des frais de fonctionnement de l'école publique de Rohan au titre de l'exercice 2017 est de **706.98 € TTC**,
- l'équipement informatique pour la bibliothèque à savoir ordinateur + douchette + imprimante a été attribué à BURO.COM de LOCMINE pour un montant de **807.80 € T.T.C**,
- le surcoût des frais de fondation de la SARL FIRMIN de SAINT-ALLOUESTRE pour la construction de Mme Marina LE POUL sont de **2 550.00 € TTC**,
- le remplacement par la SARL Yann CHASLES du mitigeur aux vestiaires douches et nettoyage des panneaux solaires aux terrains de sports pour un montant de **2 916.00 € TTC**.

Réf	2017_09_07		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		6	0

**Objet de la délibération : Demande de subvention (Complément)**

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter le complément des subventions suivantes :

**Subventions :**

- A.P.E.L. Ecole Saint-Louis 1 300.00 €

Il est précisé que madame Katell CORFMAT et messieurs Philippe DEDIEU et Philippe PIRIO n'ont pas pris part au vote pour la subvention.

Réf	2017_09_08A & 08B		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		9	0
			ABSTENTIONS
			0

**Objet de la délibération : Amortissement Budget Panneaux Photovoltaïques + Décisions modificatives n° 1 - Budget Panneaux Photovoltaïques**

Le Conseil Municipal décide d'amortir sur 15 ans les dépenses du budget "Panneaux Photovoltaïques" inscrites au compte 2153 (Etat de l'actif) et valide la décision modificative n° 1.

Réf	2017_09_09		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		9	0
			ABSTENTIONS
			0

**Objet de la délibération : Admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur d'une recette de **150.00 €** relative à un dépôt de garantie en 2012 pour un résidant du domicile partagé.

Réf	2017_09_10		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		9	0
			ABSTENTIONS
			0

**Objet de la délibération : Instauration de la taxe d'aménagement**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide:

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de **1 %** ;
- d'exonérer totalement en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7 ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation

3° Les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331.12 du présent code ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

6° Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;

7° Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles ;

8° Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;

9° Les maisons de santé mentionnées à l'article L 6323-3 du code de la santé publique, pour les communes maîtres d'ouvrage.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Réf	2017_09_11		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		9	0
			ABSTENTIONS
			0

**Objet de la délibération : Facturation travaux élagage**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a adressé une mise en demeure à un particulier pour élaguer les arbres qui surplombent le domaine public communal.

Les travaux n'ayant pas été faits dans le temps imparti, la commune a sollicité la SARL AETAS de PLEUGRIFFET pour la réalisation de ces travaux.

Le coût de cette prestation est de 399.60 € qui seront refacturer aux intéressés.

Réf	2017_09_12		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		9	0
			ABSTENTIONS
			0

**Objet de la délibération : Cimetière : Procédure de reprise des concessions en état d'abandon**

Il est décidé de réaliser un état des lieux des concessions non entretenues dans le cimetière pour des conditions de sécurité et de respect des lieux.

Il est rappelé que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession. Dans la négative et dans le respect de la procédure en vigueur, la reprise de la concession sera engagée.

Réf	2017_09_13		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		9	0
			ABSTENTIONS
			0

**Objet de la délibération : Contrat unique d'insertion - Résiliation**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat unique d'insertion de madame Marie-Thérèse JARNO arrive à échéance le 02 novembre 2017.

Il précise que madame Marie Thérèse JARNO fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01/11/2017.

Le contrat cessera donc à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Réf	2017_09_14A		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		9	0
			ABSTENTIONS
			0

**Objet de la délibération : Demandes d'aide FSL + Exceptionnelle**

2 dossiers d'aide au titre du fonds de solidarité au logement (FSL) et 1 dossier d'aide exceptionnelle ont été étudiés par la commission d'aide sociale qui s'est réunie le lundi 04 septembre 2017.

Le conseil municipal valide la prise en charge d'un montant global de 456 € pour les dossiers FSL et 200 € pour l'aide exceptionnelle.

Ces aides sont versées directement aux fournisseurs.

Réf	2017_09_14B		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		9	0
			ABSTENTIONS
			0

**Objet de la délibération : Repas du CCAS + Colis**

Le repas du CCAS se déroulera le 14 novembre 2017; mesdames Marie-Paule MORICE, Claudine GICQUEL et Marie-Pierre ROBINO sont chargées de l'organisation de ce repas ainsi que de la commande des colis.

Une participation de 23 € sera demandée aux conjoints et autres personnes qui voudront participer également au repas.

Il est précisé que, sur proposition de la commission aide sociale, il n'y aura pas de participation cette année pour les bénéficiaires du repas.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Aide Sociale :

- décide de prendre en charge tous les frais liés à cette journée,
- accorde la gratuité aux 2 employées du domicile partagé,
- décide qu'un colis d'un montant de 17 euros sera offert aux personnes de 75 ans et plus qui sont dans l'incapacité de se déplacer et donc de participer au repas dès lors qu'elles sont inscrites au rôle de la taxe d'habitation.

Il est précisé que les colis non distribués seront offerts à des associations caritatives.

Réf	2017_09_15		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		9	0
			ABSTENTIONS
			0

**Objet de la délibération : Avis PLU de MORÉAC**

Le conseil municipal émet un avis favorable à la modification simplifiée du PLU de MOREAC qui porte sur des erreurs matérielles commises lors de la finalisation du plan local d'urbanisme (P.L.U.) et notamment sur des marges de recul et de couleur de zonage.

## INFORMATIONS

### Personnel :

Contrat de prévoyance : Monsieur le Maire propose de surseoir ce bordereau et de l'examiner dans un prochain conseil municipal.

Régime indemnitaire (RIFSEEP) : une information globale est donnée sur le nouveau régime indemnitaire obligatoire. Ce dossier devant être au préalable soumis pour avis au comité technique départemental fera l'objet d'un bordereau spécifique lors du prochain conseil municipal.

### Collecte de sang

La prochaine collecte de sang se déroulera à la salle Saint-Fiacre le jeudi 26 octobre 2017 de 15 h 00 à 19 h 00.

### Radenac Association Jeunesse

L'association envisage d'organiser une soirée concert à l'occasion des 20 ans de l'association le 30 juin 2018 au terrain des sports du Bois de Lambilly. Une réunion de concertation sera organisée.

### Ecole Saint-Louis

Un point est réalisé sur les effectifs de l'école Saint-Louis qui sont de 88 élèves.

### Vente maison sur parcelle AB 17

Il est précisé que la décision relative à la vente du bien qui devait avoir lieu le 22 août 2017 a été reportée au 09 janvier 2018 compte tenu de la charge de travail du Tribunal.

Ce dossier fera l'objet d'une information en début d'année prochaine.

### Association Kervihan (SESSAD Bleu Cerise de Pontivy)

Le conseil municipal valide la demande d'utilisation de la salle Les Lutins par l'association de Kervihan le vendredi de 9 h 45 à 10 h 30 pour l'accompagnement d'enfants.

### Plan local d'urbanisme (PLUI)

Il est prévu d'organiser une réunion publique le vendredi 10 novembre 2017 à 20 h 00 à la salle Les Lutins.

### Divers

Monsieur Philippe ALLAIN demande si une décision a été prise dans le cadre du classement du plan d'eau en " eau close". Il est précisé qu'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue de la part de l'administration compétente.

Madame Katell CORFMAT soulève le problème de la végétation qui repousse sur les différentes routes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.



## ELECTIONS SÉNATORIALES

24 septembre 2017

### Les résultats

Inscrits : 1 863

Abstentions : 7

Votants : 1 856

Nuls : 23

Exprimés : 1 833

<b>Muriel JOURDA</b> (élue)	323 voix soit 17.62 %	Bertrand IRAGNE26	26 voix soit 1.42 %
<b>Jacques LE NAY</b> (élu)	293 voix soit 15.98 %	Christian DERRIEN	49 voix soit 2.67 %
Philippe LE RAY	271 voix soit 14.78 %	Yves JOSSE	156 voix soit 8.51 %
Nathalie LE VAGUERESSE	191 voix soit 10.42 %	Bernard HUET	6 voix soit 0.33 %
Gautier COTON	26 voix soit 1.42 %	<b>Joël LABBÉ</b> (élu)	460 voix soit 25.10 %
Frédéric LE GARS	32 voix soit 1.75 %		

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Très haut débit et barrières de sécurité dans les déchèteries au cœur des débats lors de la séance du conseil communautaire à la salle les Lutins le mardi 26 septembre dernier



## ETAT CIVIL

### Naissances

Le 25 août à NOYAL-PONTIVY, Tahys JOUCHET HOËLLARD, les Gohigneux  
Le 25 août à NOYAL-PONTIVY, Zya JOUCHET HOËLLARD, les Gohigneux  
Le 30 septembre à NOYAL-PONTIVY, Aedan GICQUEL, Le Bois de Lambilly  
Le 1<sup>er</sup> octobre à VANNES, Léo MORVANT LE LIN, 2, Kerdéhel  
Le 11 octobre à NOYAL-PONTIVY, Nathan LE BORGNE, Keryaval



### Mariages

Le 18 août à RÉGUINY, Céline LE ROUX et Cyril ROUILLARD, 16, rue des bois  
Le 8 septembre à LOCMARIAQUER, Olivia CLOCHEY et Alan GUILLERME, 11, La bottine  
Le 9 septembre à RADENAC, Perrine JULE et François ROBIN, Coëtdevent



### Décès

Le 9 juillet à PONTIVY, Angèle CADORET née LE METAYER, 94 ans, 7, rue du stade.  
Le 10 juillet à PLOERMEL, Joseph POUDELET, 87 ans, 2, Drénidan  
Le 22 août à NOYAL-PONTIVY, Lucie COUVERCHEL née CHAMAILLARD, 97 ans, 6, Cassac  
Le 29 août à NOYAL-PONTIVY, David TOUATI, 83 ans, 11, Bodnay le Goh Four.  
Le 24 septembre à BREHAN, Thérèse GUILLARD née MICHARD, 94 ans, 14, Place de l'église.  
Le 12 octobre à RADENAC, Lucie ETIENNE née JOUANNO, 94 ans, Domicile partagé

### Avis de mention de décès

Le 24 juillet à MELRAND, Isabelle LE MAY, née le 31 mai 1941 à la Villeneuve.  
Le 13 octobre à CLERMONT (60), Georges DIZENGREMEL, né le 16 juillet 1937 à Clermont, Kerdéhel  
Le 14 octobre à VANNES, Julia ETIENNE, née le 24 août 1925 au bourg



### JO POUDELET

Tous ici on t'appelait Monsieur POUDELET, Jo, papa ou papy.

Tu es né le 19 février 1930, de Joseph, combattant de 14-18, et Léontine, tous deux modestes agriculteurs au village du Temple à Saint-Jacut-les-Pins. Tu es le troisième enfant du couple après Lucie et Léonie. Anne-Marie naîtra ensuite.

De ton mariage avec Marie Le May en 1955 naîtront 5 enfants : Marie-Chantal, Patrick, Jean-François, Josiane et un peu plus tard Virginie. Viendront 10 petits-enfants puis 4 arrière-petits-enfants, en attendant le cinquième d'ici quelques semaines.

A la fin de ta scolarité en primaire, tes compétences sont reconnues et grâce à ton oncle François et ta tante Madeleine qui t'hébergent, tu effectues ta première année de secondaire au collège Saint-Joseph de Vannes. Ce sont ensuite deux années au collège Saint-Sauveur de Redon.

A seize ans tu obtiens le B.E. : Brevet d'Enseignement et tu es aussitôt nommé instituteur à l'école Saint-Clair de RÉGUINY où tu enseignes à des élèves de Fin d'étude, à peine moins âgés que toi, jusqu'à ton service militaire que tu effectues à Soissons.

A ton retour, tu reçois une nouvelle affectation : l'école Saint-Louis de RADENAC. D'abord simple enseignant tu es ensuite promu directeur. Tu ne quitteras cette école qu'après 33 années de bons et loyaux services pour prendre une retraite bien méritée.



Pendant toutes ces années : combien d'élèves à encadrer ? Combien de collègues à côtoyer ? Combien de parents d'élèves à rencontrer ? Combien de kermesses à organiser ? Combien de sorties scolaires à prévoir ? Combien de problèmes à régler ?

Tes compétences pédagogiques sont reconnues en 1987 avec ton élévation au titre de Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques.

Tu as eu, parallèlement, de nombreuses activités, que ce soit au niveau paroissial, associatif ou communal :

Chorale et théâtre avec l'abbé JOUVANCE,  
Football à la Vigilante, comme joueur puis dirigeant,  
Assistant pour la compagnie d'Assurances "S.A.M.D.A"  
Collaborateur à la gestion du Congélateur Collectif Communal,  
Co-fondateur de l'A.D.M.R. locale,  
Secrétaire et trésorier de l'association de chasse,  
Président de l'O.G.E.C. puis secrétaire,  
Membre de l'U.D.O.G.E.C.,  
Correspondant-presse d'abord pour Ouest-France puis pour l'hebdomadaire "La Gazette Locminoise",  
Secrétaire et membre très actif au sein du Comité des fêtes

Combien de personnes à rencontrer et à satisfaire ?

Mais là où tu as sûrement mis le plus de cœur et d'énergie, c'est à la municipalité de RADENAC, ... d'abord conseiller, tu as ensuite endossé la charge de premier adjoint pendant de nombreuses années. Souvent exposé, tu as toujours essayé d'accomplir au mieux les tâches qui t'étaient confiées.

Peu de gens savent qu'avant et après ta journée de classe, tu participais au travail de la ferme gérée par Marie. Tes étés étaient exclusivement consacrés aux travaux des champs : foin, moisson, et Tour de France, avec tes copains de batterie : Mino, Job Gicquel, Mil Thomas, Manu Samson, Alexandre Grignon, ...

Ce planning très chargé te permettait néanmoins quelques moments de loisirs : chasse, pêche et surtout jardin potager, jardin qui te permettait de procurer à tes enfants, à chacune de leurs visites fruits et légumes. Merci aux membres du kolkhoze de Drénidan.

Les rencontres avec tes amis étaient aussi pour toi source de grandes joies : soirées belote, rencontres au quotidien, voyages, vacances.

Jo, au cours de ces dernières années tu as connu de nombreux ennuis de santé qui t'ont fragilisé à chaque fois un peu plus. Jusqu'à, il y a quelques mois où tu disais : "Je ne sers plus à rien", toi qui as été utile à tant de personnes. Tu as fini par t'éteindre doucement dimanche soir.

Jo, nous t'avons côtoyé, tu nous as enseignés, tu nous as amusés, tu nous as appris à **être**.

Jo, tu nous manques déjà.

## URBANISME

### PERMIS DE CONSTRUIRE

M. Mme Serge COBIGO, 54, rue Anne de Bretagne : hangar de stockage

M. Mathieu LE BOUQUIN /Mme Océane KERSUZAN, Kerdéhel : habitation

### DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

M. Maxime PEDRONO, 13, rue de la chouannerie : abri de jardin

M. Olivier le MOUEE, le moulin : bardage façade

M. Gilbert LE GUENNEC, 1 le Herbon : smart flower

## TERRAINS A VENDRE



**Lotissement du Clos du Parc :**  
**dernier lot à vendre n° 8**  
**d'une superficie de 714 m2.**  
**Rue de la maladie :**  
**2 lots A et B de 850 m2.**



*Pour les terrains des particuliers, s'adresser à la mairie*

### P.L.U.I.

Les communes de PONTIVY COMMUNAUTE ont décidé de lancer un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale suite à l'approbation du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territorial).

Le S.C.O.T., en application de la loi ALUR impose de fixer des objectifs chiffrés de la consommation de l'espace. Cette consommation doit devenir très économe et doit viser à lutter contre l'étalement urbain.

La conséquence pour les communes est que les espaces constructibles actuels de nos documents vont être sérieusement réduits.

La philosophie de ces mesures vise à préserver au mieux les superficies agricoles si importantes pour le tissu économique de notre territoire, et nous ne le contestons pas.

Toutefois, il est de notre devoir d'élus de vous sensibiliser sur ces prochaines évolutions et d'un déclassement éventuel de vos parcelles.

Aussi, si vous souhaitez tirer profit de la vente de votre terrain à bâtir il est important de ne pas tarder à le proposer à la vente car le P.L.U.I. devrait être approuvé en 2019.

**RÉUNION PUBLIQUE VENDREDI 10 NOVEMBRE A 20 H 00 A LA SALLE LES LUTINS**

## INFORMATIONS

### REPAS DU C.C.A.S.

Le repas du C.C.A.S. aura lieu le mardi 14 novembre 2017 à 12 h à la salle communale Saint-Fiacre.

Cette année, il sera offert (**sans aucune participation**) aux personnes âgées de 75 ans et plus.

S'inscrire en mairie avant le mardi 7 novembre.

Seules les personnes hospitalisées, souffrantes ou qui ne peuvent pas se déplacer recevront un colis à Noël.

### CANTINE

Pour se rendre à la cantine, les familles doivent remplir une fiche d'inscription et acheter des tickets au prix de 3.15 € (possibilité d'achat à l'unité).

Nelly cuisine quotidiennement pour 75 enfants, Francine s'occupe du service et de la vaisselle, Marie-Thé s'occupe des 22 petits

En cas d'absence ou de présence occasionnelle, prévenir Nelly avant 9 h au 02-97-22-41-13 (répondeur).

**Toute absence non prévenue est due**



### CIMETIERE

Pour la Toussaint, le nettoyage des monuments devra être terminé **pour le dimanche 29 octobre dernier délai.**

### FETES INTERNATIONALES DE SAINT-FIACRE

Les prochaines fêtes internationales de Saint-Fiacre se dérouleront en octobre 2018 à SENLIS (Oise). Un voyage au départ de RADENAC est à l'étude.



### DECHETERIE INTERCOMMUNALE

**Horaires d'HIVER** : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril

- Lundi et Mercredi de 15 h à 17 h
- Samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h.

### DON DU SANG

**RADENAC**  
26/10/2017  
04/05/2018

**RÉGUINY**  
04/12/2017

## Vos démarches dématérialisées sans vous déplacer en préfecture ou sous-préfectures

Dans le cadre du plan de modernisation et de simplification administrative, les démarches en ligne se généralisent. Vous pouvez désormais effectuer un grand nombre de vos démarches administratives sans vous déplacer.

Quelles que soient vos démarches, tous les éléments peuvent désormais être transmis de manière dématérialisée (état-civil, photographie, signature, pièces justificatives).

Pour les démarches concernant le **certificat d'immatriculation d'un véhicule** (carte grise), à compter du 1<sup>er</sup> août 2017, le service immatriculation de la préfecture et des sous-préfectures n'accueilleront plus de public pour cette démarche.

Vous devez au préalable créer un compte usager sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : [www.immatriculation.ants.gouv.fr](http://www.immatriculation.ants.gouv.fr) pour obtenir vos identifiants.

La démarche en ligne est possible pour :

- le changement d'adresse (obligatoire),
- la demande de duplicata en cas de perte, vol ou détérioration du certificat d'immatriculation,
- la déclaration de cession,
- la demande de certificat de non-gage,
- le suivi de la fabrication de mon titre.

L'envoi de tout dossier d'immatriculation de véhicule est toutefois possible par voie postale jusqu'au 31 octobre 2017. Horaires et coordonnées sur [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

Pour les démarches concernant votre **permis de conduire**, vous devez au préalable créer un compte usager sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr) pour obtenir vos identifiants.

L'inscription au permis de conduire en lien avec votre école de conduite, votre demande titre après réussite à l'examen ou toute autre demande de renouvellement de titre, peuvent désormais être réalisées sur Internet (ordinateur, tablette ou smartphone) :

La démarche en ligne est possible en cas de :

- vol, perte, détérioration,
- expiration de la durée de validité,
- changement d'état civil,
- réussite de l'examen du permis de conduire (premier permis, extension de catégorie, retour au permis après invalidation ou annulation),
- validation de titre ou diplôme professionnel,
- conversion de brevet militaire.

Vous pouvez également consulter le suivi de la production de votre permis de conduire et votre nombre de points.

**A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, les démarches seront uniquement réalisables de manière dématérialisée.**

# CARTES GRISES

Nouvelles modalités depuis le 1<sup>er</sup> août 2017

**PAR INTERNET**  
ou au point d'accès numérique



**Changement d'adresse**  
www.service-public.fr

**Demande d'un duplicata**  
après perte, vol ou détérioration

**Certificat de situation non-gage**  
**Déclaration de cession**



Munissez-vous du **CODE CONFIDENTIEL**  
envoyé par courrier avec votre carte grise



**ANTS.GOUV.FR**  
+ RAPIDE + SIMPLE + SÛR

**EN PRÉFECTURE**  
et sous-préfecture



**Changement de titulaire**  
de la carte grise

**véhicules modifiés**

**Véhicules importés de l'étranger**

**Véhicules en succession**



Consultez les horaires d'ouverture  
sur [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)



[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)



@prefet56



Préfet du Morbihan

## OFFICE DE TOURISME - POINT DE VENTE SNCF

Depuis le mois de juin, des titres de transports sont en vente à la boutique Côté Tourisme, 21, Quai Presbourg à PONTIVY.

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Tél. : 02-97-25-32-07

Titres de transports en vente : lignes régionales bus et trains TER (trajet simple, abonnement hebdomadaire, mensuel ou carnets de 10 tickets), trains grandes lignes France et Europe, cartes de réductions (senior, week-end, jeune, enfant), billets congés annuels...

Les services proposés sont identiques à ceux d'une gare

# Stop aux dépôts sauvages

Chacun est responsable



Les sacs et autres déchets déposés en dehors des bacs ou colonnes sont considérés comme des dépôts sauvages. C'est un acte répréhensible qui peut faire l'objet d'une amende pouvant atteindre 1500€ en fonction des circonstances (Code Pénal : R 632.1 et R 635-8)



N'hésitez pas à vous renseigner :  
N° Vert Déchets : 0 800 21 21 06  
Site internet : [www.pontivy-communaute.fr](http://www.pontivy-communaute.fr)

Enedis met à disposition de vos administrés une nouvelle application appelée **Enedis LINK**.

### A quoi sert-elle ?

L'application **Enedis LINK** est un nouveau canal privilégié de communication entre Enedis et ses clients. Véritable service interactif, l'application offre la possibilité :

- d'être informé sur l'activité du réseau de distribution électrique, sur les chantiers de votre territoire, sur le recrutement, etc...,

- de retrouver les numéros et liens utiles d'Enedis,

- d'échanger avec des conseillers d'Enedis en temps réel par message privé ou sur un blog public.

Une application particulièrement utile dans le cadre du déploiement des nouveaux compteurs électriques Linky : **Enedis LINK** permet d'apporter des informations complètes sur son arrivée et son utilité au quotidien chez le client.



## Comment ça marche ?

1. Je télécharge l'application sur **Google Play** ou **Apple Store**.
2. Je crée mon compte en renseignant les éléments requis.
3. Ça y est ! Je suis utilisateur de l'application **Enedis LINK**.

**Flasher**  
**pour télécharger**



Enedis - Direction Territoriale Morbihan  
colloc-56@enedis.fr  
02.97.46.87.80



Conservatoire  
de musique et de danse  
Pontivy Communauté



2017-2018

## Le conservatoire arrive à Régigny !

Mardi (17h-20h30)  
Batterie

---

Mercredi matin  
Piano

---

Mercredi

- 9h30-10h15  
Éveil musical, 4/5 ans
  - 10h15-11h  
Initiation musicale, 6 ans
  - 11h-12h15  
Formation musicale 1<sup>ère</sup> année, dès 7 ans
- 

Début des cours : semaine du 25 septembre

---

Inscriptions en mairie

- le 13 septembre de 10h à 12h
- le 19 septembre de 17h à 19h

**informations**

conservatoire@pontivy-communaute.bzh  
02 97 25 00 49



Pontivy  
Communauté



## VENDEURS DE CALENDRIERS - MISE EN GARDE - VOL PAR RUSE

La fin de l'année approche.

Des personnes mal intentionnées se présentent déjà au domicile des habitants et tentent de vendre des calendriers en se faisant passer pour ce qu'elles ne sont pas (se disant par exemple représenter les sapeurs-pompiers, la mairie, des associations caritatives, etc.)

Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime qui est généralement une personne vulnérable. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent l'attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur.

**N'ouvrez qu'aux personnes dont vous êtes formellement certains de la qualité** (agents de La Poste, Sapeurs Pompiers en tenue, ...).

Ci-dessous, quelques mesures simples de vigilance

N'hésitez pas à en parler aux seniors dans votre entourage qui sont le plus souvent pris pour cible, notamment lorsqu'ils vivent seuls.

Cas démarchage abusif, comportements suspects d'individus, n'hésitez pas à en informer votre brigade de gendarmerie en composant le : **17**

## VOLS PAR RUSE : AYEZ LES BONS RÉFLEXES !



VENTE DE CALENDRIERS  
#PRUDENCE

- Évitez de faire entrer chez vous un inconnu
- Équipez votre porte d'entrée d'un entrebâilleur
- Demandez à vous faire présenter une carte professionnelle
- Ne laissez pas la personne sans surveillance
- Ne révélez pas l'emplacement de vos objets de valeur ni de votre argent
- De manière générale, ne conservez pas de sommes d'argent importantes à votre domicile
- Sensibilisez les personnes vulnérables de votre entourage à ce type de vols

EN CAS D'URGENCE OU DE DOUTE, COMPOSEZ LE 17



Vous pouvez retrouver des informations sur la prévention des accidents, de la délinquance, sur Facebook (taper « gendarmerie Morbihan » dans le cartouche du moteur de recherche de ce réseau social).

Nous vous invitons également à télécharger l'application smartphone « Stop cambriolages » qui permet d'obtenir des conseils afin de se protéger des cambriolages et actes de malveillance.

## LES RESTOS DU CŒUR

Les inscriptions aux Restos du cœur pour la campagne 2017-2018 auront lieu à PONTIVY au 2<sup>ème</sup> étage de l'ancien centre de loisirs (derrière le Secours Catholique). Téléphone : 06-68-89-03-03 sera fonctionnel à partir du lundi 6 novembre.

### **PERMANENCES pour ces inscriptions :**

- Lundi 6 novembre de 14 h à 16 h
- Les 7, 8 et 9 novembre de 9 à 11 h et de 14 à 16 h
- Vendredi 10 novembre de 9 à 11 h
- Du lundi 13 au vendredi 16 novembre de 9 à 11 h et de 14 à 16 h

### **Le dossier d'inscription doit être composé des documents originaux :**

- Carte d'identité ou titre de séjour et livret de famille
- Attestation d'assurance maladie, mutuelle
- Quittance de loyer ou bail, échéancier prêt immobilier
- Feuille d'imposition 2017, taxe d'habitation, taxe foncière
- Certificats de scolarité en cours pour les enfants de plus de 16 ans
- Justificatifs de revenus, à savoir :
  - Bulletins de salaire, retraite, retraite complémentaire
  - Prime d'activité mensuelle, allocation spécifique de solidarité
  - Pension d'invalidité ou de handicap
  - Avis de pôle emploi : durée d'indemnisation et montant journalier
  - Attestation CAF, MSA du mois d'octobre
  - Pension alimentaire (décision du Tribunal)
  - Bourses d'études supérieures

**Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**

## MÉDAILLE DE LA FAMILLE

La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Peuvent obtenir cette distinction, les pères ou mères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans au 31 décembre 2017, qui dans l'exercice de leur autorité parentale ont manifesté une attention et un effort constant pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Les demandes d'attribution doivent être établies sur le formulaire CERFA n° 15319\*01 et signées par le candidat et déposées à la mairie du domicile.

Les demandes doivent être accompagnées :

- de la copie de la carte ou du passeport en cours de validité,
- d'un extrait de casier judiciaire,
- de la copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des enfants,
- des certificats de scolarité de chaque enfant,
- en cas de divorce ou séparation, d'un extrait de la décision.



L'UDAF 56 est chargée de l'instruction des dossiers et les transmet à la direction départementale de la cohésion sociale chargée quant à elle de l'instruction finale, de la rédaction et de la publication de l'arrêté préfectoral.

Afin de permettre aux différents services de disposer d'un temps suffisant pour les instruire, les dossiers complets devront être déposés à la mairie avant le 15 décembre 2017.



# Le programme Breizh Bocage

revient sur la commune de Radenac !!



L'érosion, le ruissellement engendrent des problèmes de qualité de l'eau et participent aux phénomènes de coulées de boues, inondations...



**Nous pouvons agir !**

## Le programme Breizh Bocage une action collective de reconstruction du bocage

Quels intérêts ?



- réduire les transferts de polluants vers les eaux superficielles
- limiter les pertes de terre et ralentir l'écoulement de l'eau
- préserver le capital des sols agricoles





## Le Syndicat de la Vallée du Blavet et la commune de Radenac

souhaitent améliorer le bocage sur la commune



### Comment ?

3 étapes :

- analyse du territoire pour définir les zones d'action (réalisée en 2010/2011),
- **discussion sur les projets envisagés dès aujourd'hui \***
- réalisation des travaux en 2 phases (selon la disponibilité des parcelles) :
  - hiver 2018/2019
  - hiver 2019/2020

**Pour vous informer sur ce programme et vous rencontrer, vous pourrez être contactés par :**

Caroline BELLEC, technicienne du Syndicat de la Vallée du Blavet

Si vous êtes déjà intéressés, vous pouvez contacter directement le syndicat :  
par téléphone : 02 97 51 09 37  
par mail : [bocage@blavet.bzh](mailto:bocage@blavet.bzh)

\* Sur la partie située sur le bassin versant du Blavet uniquement

Programme entièrement financé par :



## ACTUALITÉS

### ANIMATION AVEC PONTIVY COMMUNAUTÉ

Du fait d'une météo pluvieuse, la balade contée s'est transformée en soirée contée à la chapelle Saint-Fiacre le vendredi 21 juillet.

Yves-Marie LE TEXIER de la Compagnie des Masques de BIGNAN a enchanté le public présent.



### PARDON DE SAINT-FIACRE

Procession et fouée



A l'issue de la cérémonie religieuse, un repas a été servi à la salle Saint-Fiacre suivi d'un concours de palets.

Le panier garni a été remporté par M. Patrice LE STRAT, 17, rue de la chouannerie.

## FLEURISSEMENT

Chaque année, les services techniques mettent tout en œuvre pour fleurir la commune et entretenir ses espaces verts.

La population est invitée à compléter cet effort et à participer au concours maisons et calvaires fleuris. Ouvert à tous les habitants de RADENAC, ce concours les encourage à améliorer leur cadre de vie. Il est l'occasion d'associer les habitants à cet effort communal.

Un jury composé de deux personnes de RÉGUINY et PLEUGRIFFET est passé chez les 5 personnes inscrites le lundi 31 juillet pour établir un classement qui sera dévoilé lors de la remise des prix.



## CYCLO RANDONNEE JEAN-PAUL OLIVIER

Ravitaillement au bourg de RADENAC à l'occasion de la cyclo randonnée organisée le samedi 23 septembre pour les Virades de l'Espoir en hommage à Jean ROBIC pour les 70 ans de sa victoire au tour de France 1947 ;



## CHAMPIONNAT DE CAMION CROSS

Bruno MARIE domicilié au village de Kerropert, est le nouveau champion de France de camion cross, en catégorie léger (3.5 t), remporté lors du week-end du 16 et 17 septembre.

Depuis 2009, il court dans cette catégorie et ce n'est seulement que cette année qu'il participe à la totalité des épreuves des cinq épreuves de ce championnat : à ELNE (Pyrénées-Orientales, BAUD, LESSAY (Manche), SAINT-JUNIEN (Haute-Vienne), EYDIE (Pyrénées Atlantiques).

Pilotant son camion avec une certaine dextérité et une bonne ténacité, cela a finalement été bénéfique pour Bruno qui a remporté ce championnat sur le circuit d'Eydie dans les Pyrénées Atlantique (64) dernier, faisant ainsi la joie de son épouse et ses deux enfants, son équipe La Team Nono composée de trois mécaniciens, ses supporters assidus. Il lui a aussi fallu trouver des sponsors pour financer les déplacements et autres frais qui en découlent.



**Félicitations à notre nouveau champion et à l'année prochaine pour une nouvelle saison.**



Bruno en compagnie de son fils Gabriel

## JOURNÉES DU PATRIMOINE

Concert organisé dans le cadre des journées du patrimoine

Le groupe "Kanerion Pleuigner" de PLUVIGNER a animé cette soirée qui a été très appréciée du public avec un répertoire de chants bretons liturgiques et profanes.



Un concours photos ayant pour thème "la faune et la flore" était aussi organisé : 10 candidats ont participé.

Prix faune : Mme Christine GOFFIN, les gambris

Prix flore : Mme Angélique HARDUIN

Prix enfant : Alexis DEDIEU, Saint-Fiacre





## ASSOCIATIONS

### R.A.J.

L'association R.A.J. a tenu son assemblée générale qui a accueilli 11 nouveaux membres, âgés de 15 à 20 ans, ce qui fait un effectif total de 28 membres.

La Co-Présidente, Marine LE BOUQUIN ayant démissionné, un nouveau bureau a été constitué :

Présidents : Méline JÉGAT et Antoine LE CALLONNEC

Trésorières : Sarah LE STRAT et Pauline LE BRETON

Secrétaires : Adeline LE BRETON et Gaëtan SINAMA PONGOLLE.

L'association fêtera ses 20 ans en 2018, l'occasion de réunir tous les anciens membres. Contact Adeline LE BRETON : [adeline.le-breton@hotmail.fr](mailto:adeline.le-breton@hotmail.fr)



SOIREE  
HALLOWEEN  
Samedi 28 octobre 2017  
A partir de 19h30  
à la salle des fetes de RADENAC  
11 € Adulte  
7 € Enfant (-12 ans)  
(consigne comprise)  
MENU  
Kir  
Soupe  
Saucisse - Frites  
Fromage  
Dessert - Café  
Organisation R.A.J. suivie d'une soirée disco

## VIGILANTE

Concours de boules le samedi 16 septembre au stade du Bois de Lambilly



## ECOLE DE FOOT DE RADENAC

***Septembre, c'est la rentrée des footballeurs !!!***

Alors, si **votre enfant a plus de 5 ans**, et qu'il souhaite faire une activité physique à RADENAC.

Pour jouer, chaque joueur devra se munir :

- d'une paire de chaussures de foot (crampons plastiques),
- de protège-tibias (obligatoires),
- d'une photocopie de pièce d'identité de l'enfant (nouveau joueur),
- d'une visite médicale (avec la feuille de renseignements de l'éducateur),
- et d'une cotisation de 20€.

**Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter :**

**Matthieu LE CALLONNEC**

**06 66 15 97 57**

**02-97-75-11-27**



Equipe U9 à PLEUGRIFFET le 23 septembre

Ce samedi 7 octobre, cela a commencé dès le matin avec les U11 de l'entente RADENAC-PLEUGRIFFET qui se sont vus offrir un nouveau jeu de maillots offert par deux artisans de RADENAC : Yann CHASLES (plomberie, chauffage, sanitaire) et Frédéric KERESPARS (fenêtres, volets, stores, portails).



Les U11 ont honoré comme il se doit ce nouvel équipement en se qualifiant pour le second tour du festival U11 le 31 mars prochain.

En début d'après-midi, au stade de Lambilly, les débutants du secteur Est de PONTIVY se sont retrouvés pour apprendre le foot entre matchs et ateliers. 12 équipes étaient présentes.

Pour clôturer la journée, les U17A du Groupement Jeunes du TRISKEL NORD-MORBIHAN (BREHAN, CREDIN, PLEUGRIFFET, RADENAC et REGUINY) se sont inclinés aux tirs aux buts 4-2 face au Stade Pontivyen B en coupe du Morbihan. Le tout sous un soleil radieux.



*Plateau U7*

*U17A→*



## AMICALE DES PECHEURS

La saison de pêche 2017 s'est terminée le 17 septembre, cela nous a permis de faire un bilan des plus beaux poissons pêchés à l'étang.

La saison s'est clôturée par un repas et une journée détente avec tous les membres de l'association.

Merci à tous les pêcheurs pour cette saison 2017 et rendez-vous en mars pour la saison 2018.



Dewane HILLION avec un brochet de 3 kg pour 80 cm



William COHU avec une tanche de 1.49 kg pour 46 cm



Jean-Yves LECUYER avec une carpe miroir de 6.44 kg

## CLUB DES FOUGERES

Le 14 septembre 2017, le Club des Fougères a organisé et animé un loto ouvert à tous.

Le Président Jean-Claude GUYOT a remercié la forte participation ainsi que tous les bénévoles ayant œuvré à la réussite de cette manifestation.



## A.D.M.R.

L'A.D.M.R. : Un service à domicile sur mesure.

L'association A.D.M.R. DE RÉGUINY et sa région propose à tous une gamme de services qui va de la garde d'enfants à l'accompagnement des personnes âgées dépendantes.

Mado ALLAIN (02-97-22-40-11) et Claudine GICQUEL (02-97-22-40-59) sont les bénévoles responsables de la commune et peuvent être sollicités pour :

- Etudier au mieux les besoins de chacun,
- Conseiller pour trouver la solution la meilleure afin de continuer à vivre à son domicile,
- Faire une offre de services adaptée aux besoins et aux moyens de chacun, compte-tenu des aides possibles (CAF, CPAM en cas de maladie, APA, Caisses de retraite, Mutuelles, etc...)

L'A.D.M.R. assure un véritable service de proximité puisque tant les bénévoles que les salariés résident parmi la population locale et sont facilement joignables.

En cas de besoin :

Le bureau de l'A.D.M.R. est ouvert au public à la mairie de RADENAC tous les jours de 9 h à 12 h (sauf les samedi et dimanche) et la secrétaire Nadège est joignable directement au 02-97-22-49-89.

N.B. : L'A.D.M.R. recherche des bénévoles et serait heureuse de vous accueillir dans son association pour compléter son équipe.

## GYMNASTIQUE-MUSCULATION

Les séances de **GYMNASTIQUE** dispensées par un animateur Sport 56 ont lieu tous les jeudis à 19 h 30 à la salle Saint-Fiacre.

Inscription sur place. Certificat médical obligatoire.

Cotisation : 50 €. Contact : 06 38 83 40 18.



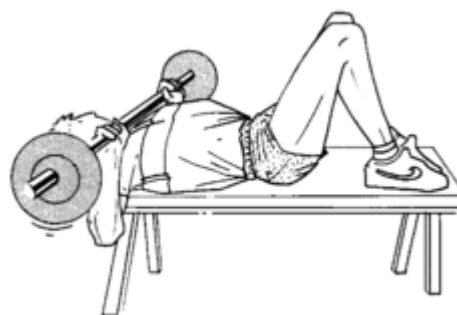
Les séances de **MUSCULATION** ont lieu à la salle Jean ROBIC :

- Le mardi à 19 h et à 20 h 30,
- Le mercredi à 10 h,
- Le jeudi à 20 h 30,
- Le vendredi à 19 h,
- Le dimanche à 10 h 30.

Inscription sur place. Certificat médical obligatoire.

Cotisation : 65 €. 40 € pour les scolaires

Contact : 02 97 22 41 30.



## LOISIRS CRÉATIFS

Tous les jeudis de 14 h à 17 h 30.

Place de l'église

Contact : 02-97-70-40-27



## PING-PONG

Les séances ont lieu le mardi et le vendredi soir à 19 H à la salle St-Fiacre.

Contact David au 06-88-16-87-87.

# ASSOCIATION PLEIN AIR

## Planning 2017 -2018 1<sup>er</sup> trimestre

Dates	Départ	Heure	Randonnée	Lieu arrivée	Responsable
M 20/09	Radenac	14H	Plumelec	Moulin de Cadoudal	Raymonde 06 33 65 98 89
S 30/09	Radenac	13H30	Guéhenno	Salle polyvalente	Raymonde 06 33 65 98 89
S 14/10	Réguiny	13H30	Le Sourn	Salle polyvalente	Marie-Annick 02 97 60 07 91
M 18/10	Radenac	13H30	Radenac Petit tacot	Parking salle polyvalente	Gérard 06 73 12 41 52
S 28/10	Resto	12H15	Resto Les Forges		Bernadette 06 18 27 41 45
S 04/11	Pleugriffet	13H30	Josselin	Parking Ecluse	Gilberte et Cie 06 47 73 14 99
M 15/11	Pleugriffet	13H30	Pleugriffet	Salle polyvalente	Bernadette 06 18 27 41 45
S 18/11	Radenac	13H30	St Allouestre	Salle polyvalente	Anna 02 97 22 44 49
S 02/12	Radenac	13H30	Bignan	Salle des sports	Raymonde 06 33 65 98 89
M 06/12	Radenac	13H30	Film randonnées	10 Résidence Les Pins	Gérard 06 73 12 41 52
S 16/12	Pleugriffet	13H30	St Gonéry	Site du Boju	Raymonde 06 33 65 98 89
S 13/01	Pleugriffet	14H	Assemblée générale Galette	Salle polyvalente	Bernadette 06 18 27 41 45

Rappel :

Cotisation pour l'année : 15 Euros

Repas : à régler sur place.



## ECOLE SAINT-LOUIS

Le 21 septembre, à la salle Les Lutins, présentation de la nouvelle directrice, Laëtitia CADOUX, accompagnée du président de l'O.G.E.C Gaël LE BRIS et d'un responsable diocésain.



L'école accueille 88 élèves répartis dans quatre classes : une maternelle avec 29 élèves et trois classes GS-CP avec 18 élèves, 23 en CE1-CE2 et 18 en CM1-CM2.





L'équipe enseignante avec de gauche à droite :

Alexia stagiaire dans la classe de Mathilde et présente tous les vendredis, Laëticia CADOUX directrice, Myriam, suppléante effectuant la décharge de la directrice le vendredi, Nathalie, suppléante effectuant le remplacement de Guénaëlle, Christel, Jessica et Madlyne, ASEM et Mathilde

### A.P.E.L.

#### 6 OCTOBRE : Assemblée Générale

L'A.P.E.L. a pour objectif :

- d'accueillir tout au long de l'année scolaire les nouvelles familles,
- de participer à l'animation de la vie de l'établissement,
- de représenter les parents d'élèves auprès des autres membres de la communauté éducative.

Il est rappelé que l'association ne peut vivre que par les parents au bénéfice de tous les enfants.

L'A.P.E.L. espère donc recruter de nouveaux parents pour continuer dans notre dynamique.

Quelques points forts de l'association :

- Les ateliers bricolage (pas de bénéfice) mais ces rencontres permettent de tisser des liens avec les parents et les élèves,
- Le carnaval de cette année qui a été beaucoup plus dynamique et plus festif.
- L'arbre de Noël reste la manifestation phare, occasion pour les enfants d'organiser un spectacle pour leurs parents dans une ambiance conviviale.

On note aussi la solidarité avec l'O.G.E.C. pour l'organisation de la kermesse et la collecte de journaux.

Prochaine manifestation :

Le samedi 21 octobre : vente de plats à emporter de 18 à 19 h 30 à la salle Saint-Fiacre (émincé de volaille aux champignons et pommes de terre sautées).

L'APEL de l'école Saint - Louis de RADENAC organise une vente de



Les bénéfices serviront à financer les projets pédagogiques. Nous comptons sur vous pour nous aider à poursuivre nos actions.

NOM - PRENOM : .....

N° de téléphone : .....

Sapins	Taille	P.U.	Quantité	TOTAL
GRANDIS	150 / 200 cm	19 €		
	200 / 250 cm	24 €		
ÉPICÉAS	125 / 150 cm en pot	24 €		
NORMANN	125 / 150 cm	25 €		
	150 / 200 cm	29 €		
	200 / 250 cm	35 €		
	125 / 150 cm en pot	32 €		
Bûche (support)	Ø 50 cm	4 €		
TOTAL				€

Pour commander, merci de bien vouloir remplir ce coupon et le déposer à l'école avec votre règlement avant le 7 novembre.

Livraison début décembre.

Renseignements au 06.31.54.63.22.



## COMITE DES FETES

### ASSEMBLEE GENERALE

Dimanche 8 octobre était le jour de la rentrée pour le comité des fêtes à l'occasion de l'assemblée générale qui s'est déroulée en présence de monsieur le Maire, venu apporter son soutien. L'ensemble des festivités habituelles est reconduit pour l'année 2018, à savoir, le Grand Prix cycliste Jean ROBIC, la randonnée pédestre du muguet associée au vide-greniers le 1<sup>er</sup> mai ainsi que le réveillon de la Saint-Sylvestre.

Le bilan financier de l'année écoulée est positif. Le bureau est reconduit à l'unanimité et se compose comme suit :

- Présidente : Mme Nelly CADIO
- Vice-Président : M. Kléber LE NORMAND
- Secrétaire : M. Gwénaél LECUYER
- Secrétaire adjoint : M. Yannick LE TEXIER
- Trésorier : M. Nicolas GOUJON
- Trésorière adjointe : Mme Julie CADIO



### CLASSES 7

Samedi 21 octobre, rendez-vous à 12 h au restaurant Jo et Carmen à REGUINY pour la traditionnelle photo puis apéritif et le repas qui sera servi à partir de 13 h.

Après un temps libre, buffet à 19 h 30.

## PATRIMOINE

### RESTAURATION D'UN FOUR A PAIN

Au village de Kerropert, le four à pain a été récemment rénové, l'occasion pour M. et Mme Daniel BARBIER d'organiser une fête de village pour cet évènement le samedi 19 août 2017.

Le four a donc été remis en route pour l'occasion afin de déguster le pain et le far cuits au feu de bois.



### CALENDRIER DES FETES

<b>OCTOBRE</b>			
Samedi	21	Repas à emporter	A.P.E.L.
Samedi	21	Classes 7	
Jeudi	26	Don du sang	Amicale des donneurs de sang
Samedi	28	Halloween	R.A.J.
<b>NOVEMBRE</b>			
Mardi	14	Repas du C.C.A.S.	
Samedi	18	Raclette	Vigilante
<b>DECEMBRE</b>			
Samedi	16	Arbre de Noël	A.P.E.L.
Dimanche	31	Réveillon	comité des fêtes

**CALENDRIER DES FETES 2018 : RÉUNION LE VENDREDI 24 NOVEMBRE A 20 H SALLE LES LUTINS**